

Engagement du groupe Orano sur le respect du contrôle des exportations et des sanctions internationales

Le respect des sanctions internationales et du contrôle des exportations est une partie centrale des engagements de conformité d'Orano SA ainsi que des filiales qu'elle contrôle dans le monde entier (« le groupe Orano »). Le groupe Orano est responsable auprès de ses clients, ses actionnaires, ses partenaires économiques et financiers, ainsi que ses autorités de régulation de respecter les lois et réglementations qui lui sont applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions internationales. Les produits et services du groupe Orano ne doivent pas, de manière volontaire ou involontaire, être utilisés en violation des réglementations applicables en matière de sanctions internationales et de contrôle des exportations, ainsi qu'en vertu des autres engagements internationaux pertinents.

En tant que société basée en France, le groupe Orano se conforme aux régimes de contrôle des exportations et de sanctions internationales des Nations Unies, de l'Union européenne et de la France. Lorsqu'elles lui sont applicables, le groupe Orano respecte également les régimes des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, respectivement mis en œuvre par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) des États-Unis, le Bureau of Industry and Security (BIS) des États-Unis, et l'Office of Financial Sanctions Implementation (OFSI) et l'Office of Trade Sanctions Implementation (OTSI) du His Majesty's Treasury (ensemble « régimes de contrôle des exportations et de sanctions internationales »). En plus de ces régimes de contrôle des exportations et de sanctions internationales respectés à l'échelle du groupe, toutes les entités du groupe Orano respectent les régimes de contrôle des exportations et de sanctions internationales applicables dans leurs juridictions locales.

Au cas par cas, le groupe Orano peut, à sa discrétion, également mettre en œuvre des politiques internes de conformité au contrôle des exportations et aux sanctions internationales, basées sur sa propre évaluation des risques. Ces dernières peuvent s'ajouter aux obligations réglementaires, législatives ou légales applicables.

1. Programme interne de conformité du groupe Orano

Le programme interne de conformité du groupe Orano comprend un ensemble de politiques et de procédures de conformité reposant à la fois sur des contrôles automatisés et manuels par les trois lignes de défense. Le groupe Orano applique également une approche basée sur les risques pour le contrôle des tiers afin d'assurer le respect des régimes de contrôle des exportations et de sanctions internationales applicables.

Les employés du groupe Orano sont tenus de suivre ces politiques et procédures. La Direction Juridique Export Control et Sanctions Internationales du groupe Orano fournit régulièrement des sessions de sensibilisation et de formation aux collaborateurs du groupe exposés à ces problématiques pour renforcer leurs connaissances.

En tant qu'exportateur de biens et technologies nucléaire à double usage et hautement sensibles, le groupe Orano réalise des opérations industrielles et commerciales dans le plus grand respect des réglementations nationales, étrangères et/ou internationales qui lui sont applicables en matière de contrôle des exportations, y compris, mais sans s'y limiter, les licences d'exportation et autres autorisations.

De plus, le groupe Orano coopère de manière appropriée avec les autorités nationales compétentes en matière de contrôle des exportations et de sanctions internationales, ainsi qu'avec les organisations étrangères et internationales compétentes lorsque nécessaire.

2. Exposition des entités d'Orano Group aux sanctions internationales

Orano SA en tant qu'entreprise, ainsi que les membres de son Conseil d'administration et ses directeurs, ne sont soumis à aucune sanction internationale décidée par les Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE), la France, ou, le cas échéant, par l'Office of Foreign Assets Control des États-Unis, le Bureau of Industry and Security des États-Unis, et l'Office of Financial Sanctions Implementation du His Majesty's Treasury.

Aucune filiale et aucune entité contrôlée par le groupe Orano n'est actuellement listée par des régimes de sanctions applicables.

À la connaissance du groupe Orano, celui-ci, ses filiales ou les entités qu'il contrôle ne font l'objet d'aucune enquête en cours pour violation présumée des lois ou réglementations afférentes au contrôle des exportations et aux sanctions internationales.

3. Activités d'Orano Group avec des entités sanctionnées

Le groupe Orano a pour politique globale d'interdire les transactions avec toute personne physique, entreprise, groupe ou organisation (ensemble « Entités ») listés sous l'un des Régimes de Sanctions applicables au groupe Orano.

Le groupe Orano a mis en place les processus nécessaires pour empêcher l'une de ses filiales contrôlées d'entrer en relation d'affaires avec des Entités listées sous l'un des Régimes de Sanctions applicables. Le groupe Orano effectue des contrôles et revues régulières de ses tiers sous forme de due diligences basées sur une approche par les risques.

4. Exposition d'Orano Group aux pays soumis à des sanctions internationales globales

Présence dans des pays et territoires soumis à des sanctions globales.

Le groupe Orano n'a aucune présence à Cuba, en Iran, en Corée du Nord, en Syrie, ainsi qu'en Crimée et dans les territoires non contrôlés par le gouvernement en Ukraine (actuellement les oblasts de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia).

Le groupe Orano n'a aucune présence en Fédération de Russie et/ou en Biélorussie.

Activités dans des pays sanctionnés.

Le groupe Orano ne réalise aucune activité commerciale avec des entités sanctionnées incorporées à Cuba, en Iran, en Corée du Nord, en Syrie, ainsi qu'en Crimée et dans les territoires non contrôlés par le gouvernement en Ukraine (actuellement les oblasts de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia).

De plus, dans le cadre du conflit en cours en Ukraine, le groupe Orano a cessé ses activités avec la Russie, à l'exception de celles essentielles à la préservation de la sécurité énergétique non-russe. Pour cette exception, Orano a conçu et mis en œuvre un processus de validation dédiée pour s'assurer du strict respect des sanctions internationales applicables ainsi que de la politique et des engagements internes pris par le groupe.